

## Demande de conseils

Par **Mathilde**, le 14/12/2013 à 00:18

Bonsoir,

Je souhaiterais avoir des renseignements concernant ma situation qui est la suivante:

J'ai reçu dans la matinée des harcèlements par SMS, on me menaçait de me frapper à la sortie du conservatoire, où j'ai l'habitude de me rendre pour mes cours de violon.

Svp je suis perdu, cela me perturbe depuis ce matin, j'aimerais avoir quelques conseils, que dois-je faire? Puis-je porter plainte? Ceci est-il sanctionné ? (J'ai toujours les SMS, comme preuves)

Par **gregor2**, le 14/12/2013 à 23:16

Bonsoir,

si la menace est sérieuse bien sûr que c'est sanctionné - vous pouvez porter plainte -

et c'est surtout un comportement totalement déplacé et réprouvé par toutes les normes sociales et de savoir vivre -

Si les faits sont graves et que vous avez vraiment peur de cette personne allez directement voir la police, contrairement a une idée répandue ils seront (normalement) attentifs à votre cas.

sinon parlez en a un adulte ou a un proche dans un premier temps qui pourrai au moins vous raccompagner du conservatoire et au mieux demander des explications directement a l'auteur des menaces et le 'calmer' -

Si vous êtes mineure parlez-en à un adulte -

dans tout les cas il est en faute, mais ne vous exposez pas déraisonnablement a un danger